



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement,
de l'aménagement et des transports d'Île-de-France
Service politiques et police de l'eau**

Créteil, le **12 AOÛT 2022**

Affaire suivie par : Joanna BRUNELLE
Service Politiques et police de l'eau
Département Ressource et milieux aquatiques
Tél. : 01 71 28 47 38
Courriel : joanna.brunelle@developpement-durable.gouv.fr

2022-278

LRAR 1A 163053 37 10 9

Monsieur le Chef d'établissement,

Le 4 août 2022, vous avez fait parvenir au Service Politiques et police de l'eau de la DRIEAT une demande de dérogation à l'arrêté préfectoral N°2022/02609 du 21 juillet 2022 actant le franchissement du seuil de crise du Réveillon dans le Val-de-Marne et instaurant des mesures de restriction aux usages de l'eau dans les communes situées sur les bassins versants du Morbras et du Réveillon.

Cet arrêté impose l'interdiction d'arrosage des pistes des hippodromes et centres équestres en raison du dépassement du seuil de crise sécheresse.

Vous avez fait part aux services de la DRIEAT de la situation particulière du centre de Grosbois, centre international d'entraînement de chevaux trotteurs qui accueille plus de 700 chevaux en période estivale.

Consciente que le confort et la sécurité des chevaux nécessitent le maintien d'un arrosage minimum afin d'assurer les caractéristiques mécaniques des pistes et de limiter l'inhalation de poussières fines, et compte tenu des adaptations mises en œuvre depuis le début du mois de juillet pour limiter vos consommations, vous êtes autorisé à poursuivre l'arrosage des pistes selon les conditions suivantes.

Seules les pistes suivantes peuvent bénéficier d'un arrosage :

- les deux anneaux d'entraînement et l'allée royale,
- l'allée du mur de Boissy ,
- les allées de jonction autour des établissements 1 à 31.

L'arrosage des autres pistes, ainsi que des pelouses, massifs fleuris et espaces verts est strictement interdit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef d'établissement, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Christophe WALAZYC
Chef d'établissement
Centre d'entraînement de Grosbois
94470 BOISSY SAINT LEGER

Pour la Préfète et par délégation,
Le préfet délégué pour l'égalité des chances



Mathias OTT

Copie à :
DRIEAT